



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2017-047

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2017

Sommaire

DDFIP

32-2017-03-20-007 - SIP SIE CONDOM Collective 20 03 2017 (2 pages)

Page 3

32-2017-03-20-008 - SIP SIE CONDOM Liste délégués 20 03 2017 (1 page)

Page 6

DDFIP

32-2017-03-20-007

SIP SIE CONDOM Collective 20 03 2017

Délégation de signature collective SIP SIE CONDOM



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

2 Place Jean DAVID
BP 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.257 A, L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP-SIE de Condom aux inspecteurs des finances publiques dont les noms suivent :

- **M. Bernard MONTET**
- **Mme Elyane MARTIN**

à l'effet de prendre ou de signer, au nom du Directeur départemental des finances publiques :

1°) dans la limite de 15 000 €, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction ;

2°) sans limite de montant, des décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

3°) dans la limite de 15 000 € par demande, des décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA ;

4) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 - Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP-SIE de Condom, aux contrôleurs des finances publiques dont les noms suivent :

- **Mme Sophie DURET**
- **Mme Elise RODRIGUEZ-HERNANDEZ**
- **M. Laurent DURET**
- **M. Hervé SOUVESTRE**
- **M. Patrice PETI-JEAN**
- **M. Olivier LAUGA**
- **Mme LLUSCA Carole**
- **Mme Annie GRAVOUIL-POURROUQUET**
- **Mme Hélène PEREZ**
- **M. Claude DUBOS**
- **M. Patrice LUCAS**
- **M. Guillem TOURNOU**
- **Mme Béatriz LACOSTE**

à l'effet de prendre ou de signer, au nom du Directeur départemental des finances publiques :

1°) des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000 € ;

2°) dans la limite de 10 000 € par demande, des décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

Article 3 - Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP-SIE de Condom, aux agents administratifs des finances publiques dont les noms suivent :

- **Mme Marie-Christine MARTINEZ**
- **Mme Céline RAFEL**
- **Mme Carole MALARET**
- **M. Désiré PELTIER**
- **Mme Claudine DUPRAT**
- **M. Gaël LEROY**
- **M. Laurent LAPENE-DEYTIEUX**

À l'effet de prendre, au nom du Directeur départemental des finances publiques, dans la limite de 2 000 € des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôt assimilés, de taxe d'habitation, de redevance audiovisuelle et de taxes foncières.

Article 4 – Toutefois, pour tous les agents, inspecteurs, contrôleurs et agents administratifs, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

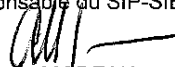
- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

Article 5 – En cas d'absence du responsable du SIP-SIE de Condom, délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées par la délégation automatique accordée aux responsables de service à **Mme Elyane MARTIN** et **M. Bernard MONTET**, inspecteurs des finances publiques.

Article 6– Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 20 mars 2017

Le responsable du SIP-SIE,



Alain MOREAU

Inspecteur principal des finances publiques,

DDFIP

32-2017-03-20-008

SIP SIE CONDOM Liste délégataires 20 03 2017

SIP SIE CONDOM Liste délégataires

DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

SIP-SIE DE CONDOM

MME MARTIN Elyane	Inspectrice des finances publiques	20/03/2017	M SOUVESTRE Hervé	Contrôleur des finances publiques	20/03/2017
M MONTET Bernard	Inspecteur des finances publiques	20/03/2017	M TOURNOU Guillem	Contrôleur des finances publiques	20/03/2017
MME GRAVOUIL-POURROUQUET Annie	Contrôleuse principale des finances publiques	20/03/2017	M LAUGA Olivier	Contrôleur des finances publiques	20/03/2017
MME DURET Sophie	Contrôleuse principale des finances publiques	20/03/2017	M DUBOS Claude	Contrôleur des finances publiques	20/03/2017
MME PEREZ Hélène	Contrôleuse principale des finances publiques	20/03/2017	MME DUPRAT Claudine	Agente des finances publiques	20/03/2017
M DURET Laurent	Contrôleur principal des finances publiques	20/03/2017	M LEROY Gaël	Agent des finances publiques	20/03/2017
M LUCAS Patrice	Contrôleur principal des finances publiques	20/03/2017	MME MARTINEZ Marie-Christine	Agente des finances publiques	20/03/2017
MME LACOSTE Béatriz	Contrôleuse des finances publiques	20/03/2017	MME RAFEL Céline	Agente des finances publiques	20/03/2017
MME RODRIGUEZ-HERNANDEZ Elise	Contrôleuse des finances publiques	20/03/2017	MME MALARET Carole	Agente des finances publiques	20/03/2017
MME LLUSCA Carole	Contrôleuse des finances publiques	20/03/2017	M LAPENE-DEYTIEUX Laurent	Agent des finances publiques	20/03/2017
M PETI-JEAN Patrice	Contrôleur des finances publiques	20/03/2017	M PELTIER Désiré	Agent des finances publiques	20/03/2017

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE : 20/03/2017

Le Responsable du SIP-SIE


Alain MOREAU

Inspecteur principal des finances publiques